

CHAPITRE 11 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE

1^{ère} DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 1^{ère} division D1 il faut avoir un indice de valeur collectif supérieur à 19.

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le samedi 6 janvier 2017 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant à 13h15 le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances suivant le tableau ci-après.

Nbr d'équipes	1 ^{ère} séance	2 ^{ème} séance
22	11 tables - 22 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
21	11 tables - 22 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
20	10 tables - 27 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
19	10 tables - 27 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
18	9 tables - 27 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
17	9 tables - 27 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
16	Emmanuel 16 - 30 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
15	Emmanuel 16 - 28 donnes	Emmanuel 16 - 28 donnes
14	Howell 14 - 26 donnes	Howell 14 - 26 donnes
13	Howell 14 - 24 donnes	Howell 12 - 22 donnes
12	Howell 12 - 22 donnes	Howell 12 - 22 donnes
11	Howell 12 - 20 donnes	Howell 10 - 27 donnes
10	Howell 10 - 27 donnes	Howell 10 - 27 donnes

Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus à chacune des 2 séances (affectés des coefficients sur résultat).

Les éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement, le départage entre équipes à égalité au pourcentage se fera au nombre de tops des 2 séances (puis de sous-tops, puis dans l'ordre du classement national du mieux classé de chaque triplette).

DATE ET LIEU DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

LIEU	MONTAUBAN
DATE	13 JANVIER 2018
MISE EN PLACE	13H30
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	22 15 11 8 6 4 3 2 1
QUALIFIES	3

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

ARBITRE :

Le championnat de France se déroulera du 18 au 21 mai 2018 à VICHY.